

Soixante-troisième session
Brazzaville, République du Congo, 2–6 septembre 2013

Point 21 de l'ordre du jour

**PROJET D'ORDRE DU JOUR, DATES ET LIEU DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME
SESSION, ET DATES ET LIEU DE LA SOIXANTE-CINQUIÈME SESSION
DU COMITÉ RÉGIONAL**

1. Conformément à l'article 4 de son Règlement intérieur et à la décision de procédure n° 8 de sa soixante-deuxième session, le Comité régional a décidé de tenir sa soixante-quatrième session au Bénin.
2. Concernant les offres d'accueil de la session du Comité régional par des États Membres, il convient de noter que le coût de l'organisation d'une session du Comité ailleurs qu'au Bureau régional est élevé. En outre, conformément à la résolution AFR/RC41/R13, c'est le pays hôte qui supporte intégralement le surcoût que cela pourrait entraîner.
3. Si un État Membre offre cependant d'organiser le Comité régional, il doit s'engager, aux termes d'un accord signé entre le gouvernement d'un tel pays hôte et l'Organisation mondiale de la Santé, à fournir les prestations et services suivants, indispensables aux travaux du Comité :
 - a) mise à disposition de locaux, de mobiliers et de matériels, y compris le matériel d'interprétation pour les travaux du Comité régional;
 - b) mise à disposition de matériels d'éclairage, entretien compris, ainsi que d'alimentation en électricité et de ventilation des locaux;
 - c) mise à disposition du personnel chargé de la maintenance, du nettoyage et de la surveillance des locaux, des installations, des matériels et des fournitures;
 - d) couverture par les services postaux et téléphoniques, et dispositions permettant d'assurer convenablement le compte-rendu des travaux du Comité par la radio et la télévision;
 - e) prise en charge des frais d'hébergement et de voyage des personnels du Secrétariat de l'OMS autorisés à participer à la réunion;
 - f) mise à disposition de véhicules pour le transport des représentants des États Membres et du Secrétariat de l'OMS, des matériels, des fournitures et des documents;
 - g) mise à disposition, en monnaie locale et au meilleur taux de change, de fonds suffisants pour couvrir les dépenses de l'Organisation dans le pays hôte.
4. Le Directeur régional voudrait attirer l'attention des États Membres sur la nécessité de souscrire pleinement aux engagements susmentionnés.
5. Le Comité régional est invité à examiner et approuver le lieu de sa soixante-quatrième session, qui se devrait se tenir du 1^{er} au 5 septembre 2014 à Cotonou, en République du Bénin. Le projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session du Comité régional est présenté ci-dessous, sous forme d'annexe.

6. La République du Tchad est proposée pour abriter la soixante-cinquième session du Comité régional.

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-quatrième session
Cotonou, République du Bénin, 1^{er}–5 septembre 2014

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de réunion
2. Constitution du Sous-Comité des Désignations
3. Élection du Président, des Vice-présidents et des Rapporteurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Nomination des membres du Sous-Comité de Vérification des Pouvoirs
6. Activités de l'OMS dans la Région africaine 2014 : Rapport annuel du Directeur régional
7. Intervention du Président du Sous-Comité du Programme
8. Élection du Directeur régional
9. Réforme de l'OMS : Gestion financière et allocation de ressources stratégiques
10. Suivi des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement dans la Région africaine
11. Plan d'action régional pour les vaccins 2014–2020
12. Hépatite : Analyse de situation et perspectives dans la Région africaine
13. Budget programme 2016–2017
14. **[Questions de portée régionale liées aux décisions et résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé]**
15. **Documents d'information**

- 15.1 Rapport sur le personnel de l’OMS dans la Région africaine
 - 15.2 Questions à caractère régional découlant des rapports d’audit interne et externe de l’OMS
 - 15.3 Rapport de situation sur la poliomyélite dans la Région africaine
 - 15.4 Programme panafricain pour l’adaptation de la santé publique au changement climatique : Situation actuelle et perspectives
16. Projet d’ordre du jour, dates et lieu de la soixante-cinquième session; et dates et lieu de la soixante-sixième session du Comité régional
 17. Adoption du rapport du Comité régional
 18. Clôture de la soixante-quatrième session du Comité régional.